

004.5.- RM/pw.



Kopie given au N. 150

RAPPORT DE FIN DE MISSION

CONCERNANT LES RELATIONS HISPANO-SUISSES

I - Généralités: Vues de Madrid, on peut considérer les relations hispano-suissees comme bonnes. Le fait que notre presse ne se prive pas de critiquer le régime franquiste est admis ici sans acrimonie. D'ailleurs si les Autorités espagnoles voulaient se payer le luxe de se formaliser chaque fois que des journaux étrangers les prennent à parti, elles seraient rapidement en mauvais termes avec la plupart des gouvernements européens. Il y a toutefois des limites à ne pas dépasser, c'est ainsi que lors du procès de Burgos, les attaques très dures de l'ORTF, considérées à tort d'ailleurs comme l'expression officielle du Gouvernement français, ont eu des conséquences durables sur les rapports franco-espagnols, ces derniers se sont en effet nettement détériorés.

La Suisse est donc, dans son ensemble, bien vue tant par les Autorités espagnoles que par l'opinion publique en général. Le fait que notre pays n'ait jamais cessé d'entretenir des relations diplomatiques normales avec l'Espagne même au lendemain de la guerre civile alors que la plupart des gouvernements occidentaux avaient rappelé leurs Ambassadeurs ou Ministres, a été interprété comme une preuve d'amitié qui a valu à la Suisse une indéniable gratitude.

Au cours de ma mission je n'ai donc dans l'ensemble entendu formuler que des appréciations élogieuses sur la Suisse: pays d'ordre, pondéré, ayant le don de l'organisa-

tion, toutes qualités qui frappent les Espagnols. Où les choses se sont quelque peu détériorées c'est lorsque comme suite à l'initiative Schwarzenbach, des mesures ont été prises chez nous pour réduire et limiter les effectifs de la main d'oeuvre étrangère, espagnole en particulier. Ces dispositions restrictives ont été l'occasion qui a fait surgir un peu partout dans la presse espagnole, des critiques assez acerbes au sujet de la manière dont seraient traités les travailleurs émigrés. Les termes de discrimination raciale, de xénophobie, d'exploitation des émigrés, ont été utilisés dans de nombreux articles qui donnaient l'impression d'une campagne orchestrée.

Depuis lors les esprits se sont tranquilisés, les craintes de voir se produire des licenciements massifs ont pu être apaisées, le calme semble donc être revenu. Il est cependant certain que le Ministère du Travail, dont dépend l'Institut d'émigration, se montre plus exigeant qu'autrefois en ce qui concerne les contrats et les conditions d'engagement et que la plupart des employeurs suisses ont été placés devant l'obligation de faire des concessions assez importantes ainsi qu'on a pu le constater lorsque les représentants de l'hôtellerie, des entrepreneurs en construction et des paysans, sont venus négocier séparément à Madrid dans le courant de l'automne 1970.

La Commission mixte hispano-suisse concernant l'émigration des travailleurs espagnols, s'est réunie à Madrid du 22 au 27 janvier 1971. Ces contacts se sont révélés fructueux et de l'avis des négociateurs suisses, le climat dans lequel se sont déroulées les discussions a été amical leurs interlocuteurs espagnols s'étant montrés modérés et compréhensifs.

Dans le domaine de la sécurité sociale, les deux

Gouvernements ont négocié et conclu un accord en 1970. L'échange des instruments de ratification a eu lieu à Madrid le 27 juillet 1970 et l'accord est entré en vigueur le 1^{er} septembre dernier. De même un accord concernant la double imposition était entré en vigueur le 2 février 1967.

L'Ambassade est très souvent chargée par le Département de consulter le Ministère des Affaires Etrangères au sujet de problèmes de politique étrangère, elle constate que dans la majorité des cas les points de vue suisses et espagnols sont concordants. Cette similitude me paraît due au fait que les deux pays observent vis-à-vis du monde extérieur une attitude assez semblable, motivée par leur position de neutralité; en effet sans être neutre au sens où nous l'entendons, l'Espagne, restée en dehors des blocs, mène dans l'ensemble une politique qui n'est pas très différente de la nôtre, soit vis-à-vis de ces derniers soit à l'égard du tiers monde.

II - Economie: L'Espagne est, pour nos exportations, un partenaire important. Avec près de 500 millions de francs suisses par an, elle vient au neuvième ou dixième rang des pays importateurs de marchandises suisses.

En outre la stabilité politique qui a régné dans la péninsule ibérique et la facilité d'y trouver de la main d'oeuvre, ont engagé de nombreuses entreprises suisses à investir en Espagne et à y fonder des sociétés filiales.

Il est possible, vu la pénurie de main d'oeuvre qui règne actuellement chez nous dans l'Industrie, que cette politique de décentralisation se développe encore davantage en Espagne. Trois possibilités s'offrent dans

ce domaine, la création de succursales à majorité de capital suisse, subordonnées à autorisation du Gouvernement de Madrid, la participation minoritaire dans des entreprises espagnoles qui est libre, ou la fabrication sous licence.

Le régime des importations en Espagne, dont les modalités sont de la compétence du Ministère du Commerce, prévoit un secteur libéralisé et un secteur contingenté. Dans les deux cas l'importateur doit présenter une demande de licence, il l'obtient sans autre dans le premier, plus difficilement lorsqu'il s'agit de contingents, ces derniers étant rapidement épuisés dès leur ouverture qui a lieu généralement deux fois par an.

Au nombre des industries suisses qui ont créé des filiales en Espagne on compte les principales entreprises chimiques et pharmaceutiques de Bâle. Les plus importantes maisons suisses de la branche des machines ayant des succursales dans mon pays de résidence, sont Brown Boveri - Oerlikon, Sulzer-Escher Wyss, Bühler, Landis et Gyr. L'industrie alimentaire y est représentée par Nestlé, Oursina (M.G.), Hero et Suchard.

L'Ambassade a été appelée à intervenir à plusieurs reprises auprès du Ministère de l'Industrie pour chercher à obtenir une meilleure protection des licences de fabrication, notamment en ce qui concerne certaines spécialités pharmaceutiques. La législation espagnole ne prévoit pas en effet le principe du renversement du fardeau de la preuve et c'est, dans l'état actuel des choses, au fabricant lésé de prouver que son imitateur a utilisé le même procédé, preuve qu'il lui est pratiquement impossible d'apporter. Un projet de loi est à l'étude, qui prévoit que dorénavant l'imitateur devra lui-même démontrer qu'il a

utilisé un procédé différent de celui de l'inventeur. Etant donné cependant la campagne déclenchée par nombre de petits laboratoires qui se contentent de copier lesdites spécialités, il est permis d'émettre des doutes quant au sort réservé à ce projet de loi qui se trouve actuellement entre les mains du Ministère de l'Industrie.

Je signale également que la branche de l'assurance suisse est représentée à Madrid et à Barcelone par d'importantes agences (Winterthur, Zürich, Société Suisse de Réassurances).

L'entrée en vigueur, en octobre 1970, de l'accord préférentiel conclu entre la C.E.E. et l'Espagne, accord qui concède aux pays de la petite Europe des avantages substantiels en matière d'échanges commerciaux, risque d'avoir sur nos exportations vers l'Espagne, des effets négatifs. Il convient à cet égard de suivre attentivement l'évolution des échanges entre les Six et mon pays de résidence; il se pourrait qu'assez rapidement des difficultés surgissent en Espagne du fait de cet accord.

Notons enfin une tendance qui se manifeste périodiquement en Espagne dans certains milieux nationalistes contre ce qu'ils désignent sous le nom de "colonisation industrielle". Il s'agit pour eux de freiner les investissements étrangers et par voie de conséquence l'influence extérieure qui se fait sentir dans tout le mécanisme économique de la péninsule. Cette crainte n'est d'ailleurs partagée actuellement que par une minorité de politiciens et hommes d'affaires. Il y aura toujours en Espagne des mouvements nationalistes et isolationnistes. Il n'en reste pas moins que du point de vue gouvernemental, ces investissements continuent à être considérés comme une nécessité. Il suffit d'ailleurs que leur importance diminue

d'une année à l'autre pour que les autorités s'alarment. Le plan de développement de l'Espagne a institué d'ailleurs la création de pôles (polos de desarrollo) situés à dessein dans des régions encore peu industrialisées et qui sont destinés, moyennant des facilités d'ordre fiscal, à attirer de nouvelles entreprises nationales ou étrangères.

Sur le plan financier privé, les relations entre la Suisse et l'Espagne se sont passablement développées au cours des quatre dernières années. La Société de Banque Suisse et l'Union des Banques Suisses ont ouvert des représentations permanentes à Madrid. De même le Banco de Santander ainsi que la "Caja Nacional de Ahorros" ont créé des bureaux de représentation en Suisse.

Les prescriptions en cette matière n'autorisent toutefois pas les banques étrangères à exercer sur le territoire espagnol une activité commerciale.

Il n'existe pas en Espagne de Chambre de Commerce hispano-suisse. Il a souvent été question d'en créer une qui aurait été bicephale, avec un siège à Madrid et un autre à Barcelone, mais ce projet, soutenu notamment depuis 1969 par la Société de Banque Suisse, n'a pas abouti à des résultats concrets, les milieux suisses qu'elle aurait dû concerner n'ayant manifesté que très peu d'intérêt pour une telle institution. L'idée n'est toutefois pas abandonnée par ses promoteurs. L'opinion quasi générale de la colonie tant à Barcelone qu'à Madrid, est qu'une telle institution aurait pu rendre des services importants à l'époque où les exportateurs suisses se heurtaient en Espagne à de nombreux obstacles, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Mais c'est surtout le problème du financement d'une Chambre de Commerce qui semble s'être heurté au scepticisme des personnes consultées. A cette appré-

ciation négative s'ajoute le fait que les principales entreprises suisses établies en Espagne estiment n'avoir aucun besoin d'une nouvelle Chambre de Commerce; elles sont déjà membres ou de la française ou de l'allemande qui toutes disposent d'une importante organisation et sont en mesure de rendre des services appréciables.

Madrid, le 11 mai 1971.

L'Ambassadeur de Suisse:

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'A. Mauer', written in a cursive style.